



LA TRINITÉ

CIRCULATION SUR LES VOIES COMMUNALES

Demande de dérogation de tonnage

Ce document n'a aucune valeur de dérogation ni d'autorisation, l'accord de la commune ne sera effectif qu'après réception par l'entreprise d'un arrêté municipal

Fiche à remplir par le demandeur

Nom et Prénom :

Société :

Adresse :

Tél : Courriel :

Fax :

Sollicite

Une autorisation exceptionnelle de faire circuler sur une voie communale et au-delà du tonnage autorisé, les véhicules avec les numéros d'immatriculation suivants :

Véhicule :PTAC :

Véhicule :PTAC :

Véhicule :PTAC :

Objet de la demande (travaux, livraison...) :

Adresse du chantier (ou de livraison)

Période :

Voies concernées :

Durée de l'autorisation :